



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt un, le 26 Avril à 20 Heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pierrette LUCHE, Maitre

Membres présents : Pierrette LUCHE, Monique MENDEZ, Cécile ODORICO, Christine SAINT-LOUBERT, Rémy CABAN, Alain DUBOIS, Thierry GIRONI, Alain LAUZIERE, Franck LAPEYRERE.

Membres excusés : Béatrice FERRERE, Joël MIGNANO

Secrétaire de séance : Rémy CABAN

Approbation du compte-rendu de la séance 08 Janvier 2021

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1°) Approbation du compte de gestion communal 2020

Le compte de gestion établi par la Trésorière a été présenté. Il a été approuvé à l'unanimité des présents.

Le conseil valide cette décision par délibération n° 03

2°) Vote compte administratif 2019 Budget communal :

Le compte administratif conforme aux écritures du compte de gestion est présenté par le 1^{ER} adjoint, et voté à l'unanimité (abstention du maire) selon le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT		réalisé
	dépenses	
011	charges caractère général	61 159,03
012	charges personnel	48 014,14
014	Atténuation de produits	18 141,69
65	autres charges de gestion	55 426,15
66	charges financières	2 513,50
67	charges exceptionnelles	57 170,56
042	opération ordre	2 035,00
TOTAL		244 460,07

.../...

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



FONCTIONNEMENT			réalisé
	recettes		
70	produits de service		995,08
73	impôts taxes		109 191,00
74	dotations participations		69 762,65
75	autres produits		9 327,20
77	produits exceptionnels		744,09
013	atténuations de charge		
042	opération ordre		
TOTAL			190 020,02

INVESTISSEMENT		RAR	réalisé
	dépenses		
001	résultat reporté		
16	remboursement dette		5 672,02
20	immo. Incorporelles		898,25
21	immo. corporelles		5 062,32
041	opération patrimoniales		6 000,00
TOTAL			17 632,59

INVESTISSEMENT		RAR	réalisé
	recettes		
10	dotations et fonds concours		5 270,01
1068	affectation résultat		17 750,24
041	Opération patrimoniale		6 000,00
040	opération ordre (amortis)		2 035,00
TOTAL			31 055,25

Décision validée, à l'unanimité, moins une voix par délibération n° 05

3°) Affectation du résultat 2020 COMMUNAL :

Il est effectué selon les chiffres suivants :

- un excédent de fonctionnement de : **22 186,97**
- un excédent d'investissement de **18 104,98**

DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2020 comme suit (08 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention) :

RÉSULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020 excédent 40 291,95

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT EXCEDENT (002) 22 186,97
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT EXCEDENT (001) 18 104,98

.../...

.../...

FONCTIONNEMENT		Prévisions
	RECETTES	
70	produits de service	8 270
73	impôts taxes	104 154
74	dotations participations	70 541
75	autres produits	6 200
042	opération ordre	4 699
77	produits exceptionnels	
002	excédent reporté	22 186
TOTAL		216 050

INVESTISSEMENT		Prévisions
	DEPENSES	
16	remboursement dette	5 910
16	emprunt	
20	immo. incorporelles	
21	immo. corporelles	81 500
020	dépenses imprévues	6 529
1331	régul subvent (année 2019) Opération d'ordre 041	27 026
TOTAL		120 965

INVESTISSEMENT		Prévisions
	RECETTES	
001	résultat reporté	18 104
021	virement section fonct.	
10222	FCTVA	800
10226	taxe d'aménagement	3 000
1641	prêt	70 000
040	opération ordre	2 035
132	régul subvent <i>Opération d'ordre 041</i>	27 026
TOTAL		120 965

Détail investissements Dépenses : 81 300,00 € (travaux appartement)
500,00€ (achat visio-projecteur)

Détail investissements Recettes : il a été prévu un prêt de 70 000,00 €
Les demandes de subventions n'étant pas accordées pour le moment et afin d'équilibrer le budget, il a été nécessaire d'inscrire un prêt en « recettes ».

Ces travaux sont répartis sur deux années et ne seront effectués que si les subventions sont accordées.

Décision validée, à l'unanimité, par délibération n° 07

.../...

6°) REFUS DE TRANSFERT DE COMPETENCES PLU à l'AGGLOMERATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE :

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a prévu une clause de revoyure organisant un nouveau transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Considérant que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu,

Après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention le conseil municipal de CASTIN :

- s'oppose au transfert de la compétence en matière, d'urbanisme de notre carte communale à la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

Décision validée, à l'unanimité, par délibération n° 08

7°) MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE :

Madame la Maire informe le conseil municipal de la demande de la secrétaire de mairie d'exercer sa fonction en télétravail.

Madame la Maire rappelle que pour la Fonction Publique le cadre législatif résulte de l'article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 Mars 2012 et les modalités d'organisation du télétravail ont quant à elles été précisées par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de Madame la Maire, et en vue d'un avis émis par le Comité Technique du Centre de Gestion d'Auch offre la possibilité à la secrétaire de mairie d'exercer sa fonction en télétravail sachant que les deux permanences d'ouverture (mardi et vendredi de 08 heures à 12 heures) de la mairie seront garanties.

Décision validée, à l'unanimité, par délibération n° 09

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.